ST. REGIS

CONCOURS VOTRE SHOWER DE BÉBÉ AVEC MAMAN CAFÉINE 2017

RÈGLEMENTS OFFICIELS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS OU RÉCLAMER LE PRIX.

CE CONCOURS EST OUVERT AUX FEMMES RÉSIDENTES DU QUÉBEC DE 18 ANS ET PLUS SEULEMENT. Pour être éligible, les participantes doivent être enceintes de plus de 20 semaines en date du 8 février 2017. Les employés de I-D Foods, de Maman Caféine, leurs agences de publicité ou de promotion, les commanditaires du concours, leurs organisations indépendantes, les membres de leurs familles respectives et les personnes vivant sous leurs toits, ne sont pas éligibles à participer au Concours.

DURÉE DU CONCOURS: Le Concours débute le 8 février 2017 et se termine le 10 mars 2017 à 23 :59 :59 heure normale de l'Est.

COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS: Pendant la durée du Concours, la participante devra visiter la page web du Concours au http://stregiswines.com/fr/votre-shower-de-bebe-avec-maman-cafeine/ , remplir le bulletin de participation, confirmer qu'elle a lu et accepte les règlements du Concours, et cliquer sur « Soumettre », pour recevoir une participation au Concours. Maximum d'une participation par personne. En participant au Concours, tous les participantes acceptent de respecter le règlement, les termes et conditions de ce Concours, et toute décision relative au Concours comme étant finale et exécutoire.

TIRAGE AU SORT : Le 10 mars 2017 ou dans les jours suivants, I-D Foods effectuera le tirage au sort de (2) gagnantes potentiels parmi toutes les participations reçues pendant la durée du Concours. Les participantes choisies sont considérées comme les gagnantes potentielles jusqu'à ce que leur éligibilité et respect du règlement du Concours soient vérifiés par I-D Foods et ce, à son entière discrétion.

PRIX:

Les éléments du prix sont les suivants :

- Un (1) événement « shower de bébé » qui aura lieu le 26 mars 2017 organisé dans un lieu à Laval (Québec) à déterminer et ce, à l'entière discrétion de I-D Foods;

- Chaque gagnante peut inviter jusqu'à un maximum de vingt-cinq (25) personnes à l'événement du 26 mars 2017;

- Une session de coiffure et de maquillage pour chaque gagnante ayant lieu sur les lieux de l'événement et ce, avant le début de l'événement;

- Menu Brunch à volonté pour les gagnantes et leurs invités, excluant les boissons alcoolisées;

- Vins et mousseux désalcoolisés St.Regis à volonté pour consommation sur place;

- Desserts, et bar à bonbon;

- Cadeaux-surprises gracieuseté des commanditaires du concours;

Le prix comprend uniquement ce qui est spécifiquement décrit plus haut et aucune autre allocation n'est accordée. Les gagnantes et leurs invités, mais non limitativement, assumer toutes les dépenses suivantes:

- Les frais d'hébergement au besoin si l'une des gagnantes et/ou leurs invités résident à l'extérieur de la ville de Laval;

- Les frais de transports aller-retour de la résidence ou l'hébergement des gagnantes et/ou de leurs invitées;

- Toutes autres dépenses connexes ou personnelles.

Un seul événement, ayant lieu le 26 mars 2017, sera organisé pour les deux gagnantes et Maman Caféine.

Les gagnantes recevront tous les détails relatifs à l'événement et l'horaire de la journée suivant leur confirmation d'éligibilité.

Advenant le cas où une gagnante et/ou ses invités ne seraient pas disponibles à assister à l'événement à la indiquée, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourra être effectué afin de sélectionner une nouvelle gagnante potentielle.

Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation reçus. Le prix est non-transférable, non-monnayable, et ne peut être substitué. I-D Foods se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure selon la disponibilité.

COMMENT RÉCLAMER LE PRIX: Le 10 mars 2017 ou dans les jours suivants, les gagnantes potentielles seront contactées par courriel à l'adresse soumise dans le bulletin de participation lors de leur inscription au Concours. Les gagnantes potentielles devront réclamer leurs prix selon les instructions de I-D Foods dans un délai maximum de cinq (5) jours à partir de la date à laquelle elles auront été contactées. Dans les cas où le courriel envoyé à une gagnante potentielle est retourné comme étant « non-livré », ou si I-D Foods ne reçoit aucune réponse au courriel envoyé, ou si la gagnante potentielle n'est pas éligible, I-D Foods peut, à son entière discrétion, la disqualifier et remettre le prix à une nouvelle gagnante potentielle choisie par un nouveau tirage au sort.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES :

1 Chaque participante ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse électronique pour s'inscrire au concours, et cette adresse électronique peut être utilisée que par une seule personne, même si cette adresse électronique est partagée entre plusieurs personnes. Les participantes qui utilisent plus d'une (1) adresse électronique pour s'inscrire au concours seront disqualifiés et les prix gagnés, confisqués, à l'entière discrétion des Commanditaires. Si l'identité d'une participante est contestée, la participation sera considérée avoir été envoyée par le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique utilisée au moment de l'inscription. Le « titulaire autorisé » du compte est, par définition, la personne physique à qui l'adresse électronique a été attribuée par un fournisseur de services Internet, un fournisseur de services en ligne, ou tout autre organisme responsable d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse de courriel. Toute participation de groupe est interdite.

2 Les gagnantes doivent signer un formulaire d'attestation et quittance attestant leur admissibilité au Concourt dans lequel chaque gagnante consent à ce que son nom, son image et/ou sa voix soit utilisé/soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et elle dégage les Commanditaires du Concours et leurs affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les « Organisateurs du Concours ») de toute responsabilité à l'égard des dommages, des blessures, des décès ou des pertes de toutes sortes pouvant découler de leur participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

3 Les invités des gagnantes, le cas échéant un parent ou tuteur si un(e) invité(e) est mineur(e), doit remplir un formulaire d'attestation et quittance dans lequel il/elle consent à ce que son nom, son image et/ou sa voix soit utilisé/soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et dégage les Organisateurs du Concours de toute responsabilité à l'égard des dommages, des blessures, des décès ou des pertes de toutes sortes pouvant découler de leur participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

4 Les prix devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni échangés, ni remboursés, ni vendus, ni transférés. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée des prix sera annulée.

5 En cas d'impossibilité de fournir les prix exactement comme ils sont décrits dans le présent règlement, les Organisateurs du Concours se réservent le droit de substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à son/leur entière discrétion.

6 Le refus d'accepter un prix libère les Organisateurs du Concours de toute obligation envers le gagnant de ce prix.

7 Toute fausse déclaration de la part d'une participante entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.

8 Les Organisateurs du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : i) les Participations

perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours; vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; ou vii) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

9 Les Commanditaires du Concours se réservent le droit d'annuler ou de suspendre le Concours si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle raisonnable contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du Concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site web ou de nuire au déroulement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, les Commanditaires du Concours se réservent le droit de chercher réparation par tout moyen légal à leur disposition, dont un recours en dommages-intérêts ou en vertu du Code criminel.

10 Les renseignements personnels fournis par les participantes, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d'administration du présent Concours et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

11 Les Organisateurs du Concours ne louent pas, ni échangent, ni vendent les renseignements personnels fournis par les participants. Par contre, dès que l'information est acheminée sur Internet, les Organisateurs du Concours ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation des données par une tierce partie.

12 En cas de litige quant à l'identité d'une participante, le titulaire autorisé de l'adresse électronique au moment où la Participation a été soumise sera réputé être la participante. Une participante tirée au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'elle est le titulaire autorisé de l'adresse courriel associés à la Participation. Toutes les Participations doivent être soumises à partir d'un adresse électronique valide. L'heure et la date de l'envoi d'une Participation dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par le serveur du Concours.

13 Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues. Les Commanditaires du Concours se réservent le droit de disqualifier toutes les Participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet

d’accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours. Les Commanditaires du Concours déclinent toute responsabilité à l’égard des erreurs ou omissions dans l’impression du matériel ou la publicité liés au Concours.

14 Les Commanditaires du Concours se réservent le droit de modifier le règlement du Concours ou d’y mettre fin en tout temps sans engager leur responsabilité de quelque manière que ce soit à l’égard d’un participant. Les changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le site Internet à l’adresse suivante : http://stregiswines.com/fr/votre-shower-de-bebe-avec-maman-cafeine/

15 En participant au Concours, les participantes acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par les Commanditaires du Concours qui se chargeront de l’application. Toutes ses décisions sont finales et exécutoires.

16 Le règlement du Concours est disponible sur le site Internet à l’adresse suivante : http://stregiswines.com/fr/votre-shower-de-bebe-avec-maman-cafeine/.

17 Tout différend quant à l’organisation ou à la conduite d’un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu’il soit tranché. Un différend quant à l’attribution d’un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d’une intervention en vue d’un règlement.